

**MAIRIE DE BOIS JÉRÔME ST OUEN**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 avril 2014**

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 10 avril 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire.**

Etaient présents : Mr BOGAERT Dominique, 1<sup>er</sup> adjoint, Mr IBERT André 2<sup>ème</sup> Adjoint, GIRARD Alexandra, JORRE Béatrice, LIZESKI Nadège, MASSON Juliette, PERRIER Layla, ROZANSKI Virginie , CHOPINET Jean-Noël, DALIGAULT Cyril, DAÛY Serge et DROUET Daniel.

Absents excusés : Madame Catherine CHRISTIAENS donne pouvoir à Monsieur DAÛY Serge  
Absent non excusé : M. GUYADER Alain

Secrétaire de séance : Monsieur CHOPINET Jean-Noël

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés public,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et cependant la durée du mandat,

Considérant que, pour une commune de moins de 3 500 habitants, outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein,

Le Conseil municipal, après vote à bulletin secret et à l'unanimité des voix, désigne :

**Délégués titulaires :**

- André IBERT
- Dominique BOGAERT
- Jean-Noël CHOPINET

**Délégués suppléants :**

- Béatrice JORRE
- Nadège LIZESKI
- Serge DAÛY

Suite à cette élection et considérant qu'il y a double emploi, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de supprimer la commission d'appel d'offre précédemment constituée dans le cadre des commissions communales classiques.

### **ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Le conseil municipal,

Vu les articles L.123-4 à L123-9 et R123-7 à R123-15 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus,

Décide que le nombre de membres du conseil municipal appelés à siéger au centre communal d'action sociale est fixé à quatre,

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de quatre membres du conseil municipal appelés à siéger au C.C.A.S.,

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du C.C.A.S :

Monsieur WIELGUS Jean-François, **maire**  
Madame MASSON Juliette  
Madame ROZANSKI Virginie  
Madame JORRE Béatrice

Après avoir voté à scrutin secret,  
Elit :

Monsieur WIELGUS Jean-François, **Président**  
Madame MASSON Juliette  
Madame ROZANSKI Virginie  
Madame JORRE Béatrice

En tant que membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

Le Maire nommera ultérieurement par voie d'arrêté 4 représentants externes au Conseil Municipal répartis comme suit :

- Un représentant des associations familiales , sur proposition de L'union Départementale des Associations Familiales (UDAF).
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées
- Un représentant des personnes handicapées
- Un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Suite à cette élection et considérant qu'il y a double emploi, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de supprimer la commission du centre d'action sociale précédemment constituée dans le cadre des commissions communales classiques.

### **BUDGET COMMUNAL - Affectation du Résultat d'Exploitation de l'Exercice 2013 :**

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013 tel que validé par le trésorier, décide, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	résultats propres à l'exercice 2013	359 062,28 €	468 478,70 €	109 416,42 €	
	solde antérieur reporté (ligne 002)		129 404,84 €	129 404,84 €	
	<b>Excedent (montant à affecter)</b>			<b>238 821,26 €</b>	
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propre à l'exercice 2013	141 230,04 €	123 853,32 €	-17 376,72 €	
	solde antérieur reporté (ligne 001)		63 255,44 €	63 255,44 €	
	<b>Solde d'exécution</b>			<b>45 878,72 €</b>	= ligne 001 en recette investissement
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	<b>Investissement</b>	179 238,87 €	43 234,50 €	-136 004,37 €	
	Résultats cumulés y compris RAR	679 531,19 €	828 226,80 €	<b>148 695,61 €</b>	= ligne 002 en recette fonctionnement
	Besoin en couverture d'autofinancement			<b>90 125,65 €</b>	= ligne 1068 en recette investissement

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition votés en 2013.

Taxe d'habitation .....	11,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	17,58 %
Taxe sur les propriétés non bâties....	36,08 %
Cotisation Foncière des Entreprises.....	11,70 %

## **BUDGET COMMUNAL - Vote du Budget Primitif 2014:**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le budget primitif 2014 de la commune :

- à la somme de 565.711,61 € (cinq cent soixante cinq mille sept cent onze euros et soixante et un centimes centimes) en recettes et en dépenses de fonctionnement.
- à la somme de 397.143,48 (trois cent quatre vingt dix sept mille cent quarante trois euros et quarante huit centimes centimes) en recettes et en dépenses d'investissement.

## **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014**

Il est présenté au Conseil Municipal le vote des subventions aux associations.

Association la Ribambelle	100 €
S.P.A.E.	60 €
Amicale des Pompiers canton d'Ecos	60 €
Association des Anciens de Bois Jérôme Saint Ouen	500 €
CFA du bâtiment et TP d'Evreux	60 €
Charles Nicole Recherche	100 €
Club Gym Volontaire	700 €
Comités des Fêtes	2.100 €
Les Papillons Blancs	80 €

Société de Chasse	300 €
Union national des combattants Vernon	50 €
AFM TELETHON	100 €
Union national des combattants d'ECOS	50 €
Amicale des anciens combattants d'Ecos et de ses environs	50 €
Association Ecoute Solidarité Partage Ecos	120 €
Vie et espoir Haute-Normandie	100 €
Comité des fêtes d'Heubécourt	40 €
<b>Total</b>	<b>4.570 €</b>

Les subventions 2014 sont votées à l'unanimité des présents

### **MODIFICATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DU SIEGE**

Afin de ne pas faire peser un poids financier excessif sur le budget communal pour l'amortissement des travaux du SIEGE, il convient de passer la durée d'amortissement de ces travaux de 5 ans à 15 ans comme le permet la comptabilité des communes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Une nouvelle manifestation organisée par le collectif des Gilets jaunes aura lieu le samedi 17 mai 2014.

La municipalité ayant voté le refus de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les conseillers municipaux seront majoritairement présent à cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 16 avril 2014

Le Maire

1<sup>er</sup> Adjoint

2<sup>ème</sup> Adjoint

Les Conseillers